

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2018

Objet : Fixation du taux de cotisation 2019 applicable aux missions obligatoires des collectivités et établissements affiliés

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 27 novembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

Avaient donné procuration : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamya KIROUANI à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sophie VALLY à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur André VEYSSIERE à Monsieur Anthony MANGIN.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Ali ZAHl.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Fixation du taux de cotisation 2019 applicable aux missions obligatoires des collectivités et établissements affiliés

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n° 2017-43 du 20 novembre 2017 fixant le taux de cotisation au titre des missions obligatoires pour les collectivités et établissements publics affiliés pour l'exercice 2018 ;

Considérant que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sus visée prévoit que les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice des missions obligatoires sont financées par une cotisation payée par les collectivités et établissements affiliés et assise sur leur masse salariale ;

Conformément aux informations présentées en Conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 sur le contexte et les orientations budgétaires, et afin de tenir compte des contraintes budgétaires qui pèsent fortement sur les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité,

De maintenir à 0,60% de la masse salariale le taux de cotisation applicable aux missions obligatoires des collectivités et établissements publics affiliés, pour l'exercice 2019.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne